1/ Les aidants en chiffres

8,4 Millions — En 2018, la France compte 8,3 millions d'aidants dont 4 millions de salariés

15% — de la population

2/3 — des aidants sont des femmes dans le cadre familial

11 Milliards — d'euros sont économisés chaque année grâce à la contribution des aidants

Qu'est-ce qu'un aidant ?

Le terme d'aidant désigne l'ensemble des personnes non professionnelles venant en aide de manière informelle et la plupart du temps non rémunérée, à ***un proche dépendant***, handicapé ou fragilisé.

Quotidiennement sollicités, les aidants sont exposés à différents risques

Un statut encore peu pris en compte

63% *des aidants ignorent qu'ils sont des aidants*

82% *manquent de reconnaissance sociale*

39% *sont seuls à aider*

35% *des Français ont entendu parler du sujet*

2/ Les acquis

Depuis la **Loi d'adaptation de la société au vieillissement**, l'aidant qui exerce encore une activité professionnelle salariée peut bénéficier d'aide afin de soutenir un proche en fin de vie ou en perte d'autonomie.

Quels avantages ?

Le congé de proche aidant*

Permet au salarié d'**accompagner une personne en perte d'autonomie, sur 3 mois** (renouvelable jusqu'à 1 an sur l'ensemble de la carrière). Il peut être transformé en période d'activité à temps partiel. L'aidant retrouve son travail ou un poste équivalent à son retour dans l'entreprise.

* Ce congé n'est actuellement pas rémunéré, la CFTC s'engage pour qu'il le devienne.

La solidarité entre collègues :

Un salarié peut, sur sa demande et en accord avec son employeur, **renoncer à ses RTT au bénéfice d'un autre salarié** de l'entreprise venant en aide à une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap. Il est possible de céder jusqu'à 6 jours de RTT.

Le droit au répit :

Les aidants assurant une présence/aide indispensable à un proche, **ont droit à une aide au répit de 500€/an** et /aidé pour financer ponctuellement un hébergement temporaire, un accueil de jour ou un renforcement de l'aide à domicile.

3/ Des progrès encore indispensables

A l'horizon 2060, la population âgée de plus de 75ans augmenterait de 72% (source INSEE).

Quels sont les besoins des aidants ?

59% *des aidants ont besoin de coordination entre tous les acteurs*

57% *d'une aide financière et matérielle*

48% *d'un soutien psychologique*

Les actions CFTC

Promouvoir la prise en compte des aidants au sein des négociations d'entreprise.

Faciliter le maintien en emploi des aidants

Faire en sorte que tous les aidants puissent ***bénéficier de droits*** en matière d'aménagement du temps de travail et accéder facilement à des congés adaptés, indemnisés et flexibles

en partenariat avec MACIF

Supplément à la Lettre Confédérale N°1531